



Aujourd’hui le 1^{er} juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 51 354 cas confirmés de personnes infectées au Québec, 1185 personnes sont hospitalisées, 163 personnes sont aux soins intensifs et 4 661 personnes sont malheureusement décédées.

Lors d’un point de presse en après-midi, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, M^{me} Danielle McCann, de la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a d’entrée jeu dénoncé la mort de George Floyd et rappelé l’importance de lutter contre le racisme.

Le premier ministre est revenu brièvement sur la situation dans les CHSLD et le manque de personnel. Il a indiqué que le gouvernement allait ouvrir bientôt les inscriptions pour la formation accélérée de préposés aux bénéficiaires, qui vise le recrutement de 10 000 préposés aux bénéficiaires.

PLAN DE RELANCE DU SECTEUR CULTUREL

Le premier ministre a annoncé un plan de relance de 400 millions de dollars pour la culture, dont 250 millions d’argent additionnel, pour la réalisation de projets de captation.

La ministre de la Culture a indiqué que le plan vise notamment à soutenir : la production cinématographique et télévisuelle (91,5 M\$); les entreprises et les organismes culturels dans la reprise de leurs activités (71,9 M\$); l’innovation et la création dans le domaine des arts de la scène (théâtre, danse, cirque, musique, etc.) (50,9 M\$); bonification des enveloppes du secteur de la musique pour la réalisation de projets innovants (33,5 M\$), donner les moyens au milieu culturel de réaliser ses ambitions numériques (14 M\$); promouvoir la culture québécoise et des projets de grande envergure (13 M\$); soutenir les artistes et les écrivains dans leur création (6,5 M\$); bonifier les aides financières existantes pour relancer les festivals et événements artistiques et culturels (5,9 M\$); documenter les effets de la pandémie sur le milieu culturel et soutenir les projets immobiliers et d’acquisitions de matériel de moindre envergure (2,2 M\$).

Par ailleurs, la ministre de la Culture a annoncé la reprise des activités du secteur de la production audiovisuelle à compter du 8 juin. L’ensemble des activités de tournage, incluant les activités de

préproduction et de postproduction, et ce, peu importe le type de production (variétés, dramatique, film, documentaire, etc.) reprendra au cours des prochains jours.

Elle a également annoncé la réouverture probable avant le 24 juin des lieux de diffusion, comme les salles de spectacles, les théâtres ou les cinémas.

Vous pouvez consulter le plan de relance économique du milieu culturel [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a débuté son point de presse en dénonçant la mort de George Floyd et en condamnant le racisme et la discrimination systémique. Il a rappelé l'importance de continuer à bâtir un pays plus égalitaire.

Le premier ministre Justin Trudeau a ensuite annoncé que le financement accordé par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral sera octroyé de manière accélérée cette année pour aider les municipalités qui offrent des services essentiels et qui font face à des problèmes de liquidités.

Il a indiqué que les fonds annuels fédéraux de 2,2 milliards de dollars en matière d'infrastructure pour les communautés seront accordés en un seul versement, en juin. Le versement anticipé de l'ensemble du financement prévu pour 2020-2021 aidera les communautés à réaliser rapidement des projets qui amélioreront la qualité de vie et contribueront à la relance des économies locales.

Il a indiqué que c'était une première mesure, mais il a indiqué que son gouvernement va en faire plus dans le respect des champs de compétences. Il a indiqué que des discussions avaient lieu avec les provinces quant à la nécessité du maintien des services essentiels offerts par les municipalités.

Enfin, rappelons que vendredi, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé 650 M\$ supplémentaires pour apporter un soutien essentiel aux familles et aux communautés autochtones pendant la crise. Ces fonds comprennent 285,1 millions de dollars pour appuyer la réponse en matière de santé publique mise en œuvre actuellement dans les communautés autochtones pour lutter contre la COVID-19, 270 millions de dollars en supplément au Programme d'aide au revenu dans les réserves, et 44,8 millions de dollars sur cinq ans pour construire 12 nouveaux refuges qui aideront à protéger et à appuyer les femmes et les filles autochtones qui subissent ou fuient la violence.

COMMENTAIRE DE LA FQM CONCERNANT L'ANNONCE DU PREMIER MINISTRE TRUDEAU

L'annonce d'aujourd'hui est en réalité un devancement de l'un des versements du Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) aux municipalités. Contrairement aux annonces du gouvernement fédéral dans différents secteurs d'activités depuis le début de la pandémie, ce devancement ne constitue pas une somme supplémentaire pour nous aider à traverser cette crise.

Comme indiqué dans nos dernières infolettres, la FQM, ses partenaires municipaux et le gouvernement du Québec ont entrepris des pourparlers pour évaluer les pertes de revenus et identifier les nouvelles dépenses occasionnées par la COVID-19 en vue de la mise en place d'un programme de soutien. Autant pour la FQM que ses partenaires, tout soutien financier supplémentaire pour les municipalités québécoises devra aussi provenir du gouvernement du Canada, une entente rapide entre les deux niveaux gouvernementaux étant essentielle à ce chapitre pour éviter tout délai indu.

RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES INSTALLATIONS AQUATIQUES ET DES MODULES DE JEUX DE PARCS EN CONTEXTE DE COVID-19

À la suite de l'annonce, samedi dernier, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, autorisant l'ouverture d'espaces publics extérieurs, tels que les piscines extérieures et les modules de jeux des parcs dont les jeux d'eau, et ce, pour toute la période estivale dans toutes les régions du Québec, l'Association des responsables aquatiques de Québec (ARAQ) et ses partenaires présentent le :

Guide de réouverture progressive des installations aquatiques en contexte de COVID-19 disponible [ICI](#).

Ce document est le fruit d'une collaboration entre l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ), la Société de sauvetage, la Croix-Rouge – Division du Québec, la Fédération de natation (FNQ), la Fédération de natation artistique (FNAQ), la Fédération de plongeon (FPQ), Triathlon Québec (TQ), Waterpolo Québec (WPQ) et le responsable de la rédaction du Bulletin – Exploitation des installations aquatiques dans un contexte de COVID19 - Recommandations pour la réouverture de la Commission des normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada.

Il a été conçu pour répondre aux besoins des propriétaires, des gestionnaires et des opérateurs d'installations aquatiques. Il s'arrime aux directives de la Santé publique, aux recommandations de l'INSPQ – Lieux de baignade, au plan de déconfinement de la pratique sportive de la Direction des sports, activité physique, loisirs et plein air (DSLAP), aux directives de la CNESST et à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, du secteur affaires municipales (APSAM).

Ce document sera évolutif selon l'état de la situation.

Vous pouvez consulter le communiqué de l'annonce gouvernementale [ICI](#).

INVESTISSEMENT POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES INNOVANTES DANS LES DOMAINES AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du Québec a confirmé aujourd'hui un investissement total de 6 millions de dollars en capital de risque, par l'entremise d'Investissement Québec (IQ), pour soutenir la mise en place de deux projets innovants.

Investissement Québec verse 1 million de dollars à l'entreprise Sollum Technologies pour la mise en marché d'une solution d'éclairage intelligent pour les agriculteurs, les horticulteurs et les fermes

verticales. L'entreprise Éocycle Technologies se voit quant à elle accorder 5 millions de dollars pour la commercialisation d'une éolienne certifiée comme la plus performante de sa catégorie au monde.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

ANNONCE CONCERNANT LES FINISSANTES ET FINISSANTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES DU QUÉBEC

Le gouvernement a annoncé aujourd'hui que les écoles ont officiellement obtenu le feu vert de la Direction de la santé publique pour organiser, dans le respect des mesures sanitaires déjà en place, une activité spéciale de retrouvailles pour les élèves de la sixième année du primaire et de la cinquième année du secondaire. Elles pourront donc, par exemple, organiser des séances de prise de photos officielles ou prévoir un moment pour que les élèves signent leur traditionnel album de finissants.

Le ministre a également annoncé le lancement d'un concours exclusif aux finissantes et finissants du secondaire pour souligner leur réussite et les encourager à poursuivre leur parcours scolaire. Ceux-ci sont ainsi invités à partager sur la page Facebook Éducation Québec leurs meilleurs moments de vie au secondaire, que ce soit de nouvelles amitiés, une enseignante ou un enseignant ayant marqué leur parcours, des activités scolaires ou des activités parascolaires mémorables, par exemple. Un tirage au sort aura lieu parmi les participantes et participants pour déterminer 25 gagnants qui recevront chacun un iPad de 128 Go, incluant un clavier et un stylet. À partir de cette liste de gagnants, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur identifiera son coup de cœur, qui sera invité à participer au bal Mammouth, un grand rassemblement panquébécois virtuel organisé le 19 juin prochain par Télé-Québec pour les finissantes et finissants.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE POUR SOUTENIR LE PROJET PRIORITÉ PARENTS

Le gouvernement du Québec a annoncé aujourd'hui l'octroi d'une aide financière maximale de 280 000 \$ à la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) en vue d'assurer, en partenariat avec LigneParents, le soutien aux familles affectées par la crise actuelle liée à la pandémie.

Cette somme vise la poursuite du service Priorité Parents dans les prochains mois et permettra aux intervenants des organismes communautaires Famille :

- d'offrir un continuum de services en collaboration avec LigneParents;
- d'établir un plan de suivi personnalisé pour les parents qui en expriment le besoin, en fonction des différents enjeux et préoccupations qui les touchent;
- de créer des ponts avec différents partenaires qui se sont joints à Priorité Parents pour offrir des services *pro bono*, soit : la Fondation Olo, Nourri-Source, l'Ordre des psychologues du Québec et Pro Bono Québec;

- de faire le lien, pour les familles nécessitant un accompagnement plus soutenu et à plus long terme, avec un organisme communautaire Famille (OCF) de la région du parent.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

REPRISE DES AUDIENCES DEVANT LA RÉGIE DU LOGEMENT AUJOURD'HUI

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé la reprise des audiences devant la Régie du logement à compter d'aujourd'hui, le 1^{er} juin. Cette reprise se fera dans le respect des règles sanitaires émises par la Direction de la santé publique et en faisant une large place aux technologies de l'information, une assise solide à la transformation numérique de la justice.

Ainsi, les 35 salles d'audience et les autres locaux de la Régie du logement ont été entièrement aménagés afin de répondre aux recommandations. Dès la semaine prochaine, tous les types de demandes pourront être entendus par la Régie du logement. L'utilisation des moyens technologiques sera toutefois privilégiée lorsque les circonstances s'y prêteront et les audiences en personne continueront d'être tenues à huis clos.

Les effets de toute décision de la Régie du logement ou de tout jugement d'un tribunal qui autorise la reprise d'un logement ou l'éviction du locataire d'un logement demeurent suspendus pour le moment. Il en va de même pour les effets de toute décision ou de tout jugement qui ordonne l'expulsion du locataire ou de l'occupant d'un logement sauf si le logement a été reloué par le locateur avant le 17 mars 2020 et que cette suspension empêcherait le nouveau locataire de prendre possession des lieux. La levée graduelle de cette mesure est fixée au 6 juillet 2020 pour les décisions rendues avant le 1^{er} mars 2020, et au 20 juillet 2020 en ce qui concerne les décisions rendues à compter du 1^{er} mars 2020.

D'ici là, la Régie du logement ou un tribunal peut, sur demande, et lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, ordonner l'exécution d'une de ses décisions ou d'un de ses jugements malgré cette suspension.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

MESURES POUR LES NAVIRES DE CROISIÈRE ET LES NAVIRES À PASSAGERS

Ce matin, le ministre fédéral des Transports, Marc Garneau, a annoncé de nouvelles mesures concernant les navires de croisière et les navires à passagers.

Il a indiqué que la circulation des navires de croisière offrant de l'hébergement et autorisés à transporter plus de 100 personnes demeure interdite dans les eaux canadiennes jusqu'au 31 octobre 2020. À partir du 1^{er} juillet 2020, tous les autres exploitants de navires à passagers doivent respecter les exigences des autorités sanitaires provinciales, territoriales, locales et régionales en ce qui concerne les échéanciers et les processus pour reprendre leurs activités.

La circulation des navires à passagers d'une capacité de plus de 12 personnes continuera d'être interdite dans les eaux côtières de l'Arctique (y compris celles bordant le Nunatsiavut, le Nunavik et la côte du Labrador) jusqu'au 31 octobre 2020.

À compter du 1^{er} juillet 2020, les navires à passagers seront autorisés à circuler sur les rivières et les lacs intérieurs des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon.

Les navires à passagers menant des activités essentielles, telles que les traversiers et les bateaux-taxis, doivent continuer à être exploités en utilisant des mesures d'atténuation.

RETRAIT DE POINTS DE CONTRÔLE SUR LA CÔTE-NORD

Le gouvernement du Québec a annoncé hier le retrait de tous les points de contrôle sur la Côte-Nord, incluant ceux dans la région de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent (Basse-Côte-Nord) à compter du lundi 1^{er} juin, comme le recommandent les autorités de santé publique.

Ces assouplissements ne constituent pas une incitation à favoriser un plus grand nombre de déplacements vers ces régions, ceux-ci ne devant être effectués que lorsque cela est nécessaire. Il s'agit d'une phase normale et planifiée du plan graduel amorcé pour rouvrir les régions où le virus ne se propage pas de façon importante, comme ce fut annoncé le 29 avril dernier.

Néanmoins, la situation sur le terrain sera évaluée, notamment par les directions régionales de santé publique, afin de s'assurer que tout se déroule bien. Cela implique que, s'il y a recrudescence de cas de COVID-19 dans une région, un retour aux contrôles routiers pourrait s'avérer nécessaire.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021 - VASTE OFFENSIVE D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES POUR LES ÉCOLES

Le gouvernement du Québec a annoncé hier l'octroi d'une enveloppe de 150 millions de dollars aux centres de services scolaires, pour permettre aux écoles de faire le plein d'équipements numériques en vue de la prochaine rentrée.

Bien que les scénarios qui seront présentés à la Santé publique en vue de la prochaine rentrée scolaire misent tous sur un retour en présence pour tous les élèves du Québec, il est important que le réseau scolaire soit prêt à toute éventualité dès l'automne prochain.

Dans un premier temps, l'acquisition de tablettes et d'ordinateurs portables sera priorisée. Les centres de services scolaires devront faire connaître leurs besoins en la matière au Ministère, et ce, au plus tard le 19 juin. Cette approche permettra d'obtenir rapidement les volumes d'achats requis pour conclure les contrats nécessaires aux acquisitions.

Ces sommes permettront aux centres de services scolaires de bénéficier de combos numériques, c'est-à-dire non seulement d'équipements numériques en soi, mais également de formation et d'accompagnement pour l'ensemble du personnel scolaire.

Dans un deuxième temps, les centres de services scolaires pourront utiliser les sommes restantes pour faire l'acquisition d'autres types de matériel.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

PROLONGATION DE LA DURÉE D'UNE MESURE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET MODIFICATION DE CERTAINS DÉLAIS FISCAUX TOUCHANT LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS

Le gouvernement du Québec poursuit ses actions pour aider les entreprises et les citoyens à traverser la crise provoquée par la pandémie de la COVID-19 en prolongeant la durée d'une mesure de soutien destinée aux entreprises et en modifiant certains délais fiscaux prévus dans le régime fiscal québécois.

Dans un premier temps, le crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé à l'égard des employés en congé payé est prolongé jusqu'au 29 août 2020.

De plus, le versement du solde d'impôt à payer des fiducies pour 2020 est reporté au 1^{er} septembre 2020.

Enfin, des modifications sont apportées à la législation fiscale de façon à ce que soit accordé, dans certaines circonstances, un pouvoir discrétionnaire au ministre du Revenu lui permettant, en présence de motifs raisonnables, de prolonger le délai pour présenter une demande de crédit d'impôt remboursable destiné aux entreprises.

Les modalités liées à ces mesures peuvent être consultées dans le bulletin d'information publié par le ministère des Finances et disponible [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

PLAN DE SÉCURITÉ SANITAIRE (COVID-19) DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE

Avec l'ouverture des marinas, ports de plaisances, clubs nautiques et yacht-clubs qui offrent minimalement un service de quaiage, l'Alliance de l'industrie nautique du Québec – Nautisme Québec a publié un plan de sécurité sanitaire (COVID-19) de l'industrie nautique qui propose une approche qui permet aux gestionnaires de sélectionner et d'adapter les mesures pour offrir un environnement sécuritaire selon les services offerts et les ressources disponibles. L'Alliance suggère aussi une approche afin d'éduquer et responsabiliser l'ensemble des acteurs de l'industrie du nautisme (gestionnaires, fournisseurs, employés, bénévoles, plaisanciers et visiteurs).

Vous pouvez consulter le plan de sécurité sanitaire (COVID-19) de l'industrie nautique [ICI](#).

VOUS ÊTES À UN CLIC DE VOTRE PROCHAIN COURS À DISTANCE

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est désormais disponible à distance : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo. Voici les prochaines dates.

Bénéficiez d'une remise de 25 % avec le code promotionnel transmis aux municipalités membres.

Les cours à distance en classe virtuelle

Les cours en salle offerts par la FQM sont dorénavant proposés dans une nouvelle formule de cours à distance en classe virtuelle dont nous avons le plaisir de vous présenter le calendrier. Il est important de préciser que ces cours seront pris en compte dans votre cheminement vers l'un des diplômes proposés par la FQM.

- Les jeudi 4 et vendredi 5 juin 2020 (13 h à 16 h) : [Initier le changement](#)
- Les jeudi 4 et vendredi 5 juin 2020 (9 h à 12 h) : [Sécurité civile : les élus-es, la loi et la prévention](#)
- Les lundi 8 et mardi 9 juin 2020 (9 h à 12 h) : [La prise de décision en urbanisme](#)
- Les lundi 8 et mardi 9 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [La gestion financière municipale](#)
- Les jeudi 18 et vendredi 19 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Atelier-pratique : l'entrevue radio et télé](#)
- Le mercredi 10 juin 2020 (13 h à 16 h) : [La gestion contractuelle en deçà de 101 100 \\$](#)
- Le lundi 29 juin 2020 (13 h à 16 h) : [La nécessité d'un travail d'équipe du Maire et de la Direction générale](#)

Les webinaires (en direct ou en rediffusion) et les capsules vidéo

- Le jeudi 4 juin 2020, à 14 h - L'art de négocier sa convention collective - [Cliquez ici](#)
- Le mardi 9 juin 2020, à 14 h - La mise en place d'outils fiscaux pour inciter à la décontamination de terrains - [Cliquez ici](#)
- Le jeudi 11 juin 2020, à 14 h - Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale - [Cliquez ici](#)
- Le jeudi 18 juin 2020, à 14 h – Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques : de quoi s'agit-il et quelles en sont les conséquences? – [Cliquez ici](#)
- Capsule vidéo « Gérer à distance en mode télétravail » [Cliquez ici.](#)

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

Le Service de la formation de la FQM

La formation municipale à distance

